

Transports

M. l'Orateur: Comme je l'ai déjà maintes fois signalé, la teneur de cette motion, bien que portant sur des questions d'importance continuelle, ne comporte aucun élément d'urgence ou de nécessité pressante, comme l'exige l'article 43 du Règlement. Si importante qu'elle soit, elle ne comporte pas cet élément et ne peut être mise en délibération aux termes de l'article 43 du Règlement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONSTRUCTION D'UNE BASE DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES À BANGOR (WASHINGTON)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je prends également la parole en conformité de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire d'une pressante nécessité. Puisqu'on a confirmé récemment la mise en chantier à Bangor, État de Washington, à 60 milles exactement de Victoria et à 100 milles de l'extrémité sud de la province de la Colombie-Britannique, du plus grand dépôt de sous-marins nucléaires au monde, ce qui aura pour résultat, advenant une guerre nucléaire, de faire de Vancouver et de l'extrémité sud de la Colombie-Britannique la cible par excellence en Amérique du Nord, je propose, avec l'appui du député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent):

Que la Chambre enjoigne au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'adresser immédiatement des instances au président et au secrétaire d'État des États-Unis, et en outre,

Que cette question soit immédiatement renvoyée au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement. Elle ne saurait être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Faute d'unanimité, la motion ne peut pas être mise en délibération.

* * *

LES TRANSPORTS

LE REFUS DE CP RAIL DE DESSERVIR LES FRUCTICULTEURS DE LA C.-B. ET LA COMMUNICATION EN FRANÇAIS AU QUÉBEC DES DIRECTIVES AUX PILOTES D'AVIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, j'aimerais proposer, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion portant sur une question urgente. Elle a trait au ministère fédéral qui touche toutes les régions de notre pays et qui est maintenant inactif en raison de l'indifférence du gouvernement et du ministre. Il s'agit du ministère des Transports. Aussi, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

[M. Roche.]

Que le ministre des Transports fasse faire une enquête sur:

a) l'incapacité ou la réticence de CP Rail à s'acquitter de ses obligations et de ses responsabilités envers les fructiculteurs de la Colombie-Britannique en matière de transport et

b) la situation actuelle au Québec, où le français est la seule langue de communication pour les directives données aux pilotes de petits avions; j'ai d'ailleurs reçu des plaintes à ce sujet; cette situation est très dangereuse et elle va à l'encontre des procédures normales en matière de transports et de communications.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra, j'en suis sûr que, bien que les sujets exposés dans sa motion soient importants, ils devraient être considérés comme des griefs permanents à propos des politiques gouvernementales, si je ne m'abuse. Cette motion n'a certes aucune caractéristique d'urgence.

M. Nielsen: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Que l'on ne conclue pas de mes remarques que j'approuve ou que je désapprouve l'avortement ou encore l'état de choses qui vient d'être signalé. Dans les deux cas, cependant, il s'agit de vies humaines, surtout dans le dernier puisqu'il est question de la circulation aérienne au pays et de notre adhésion aux accords internationaux, et qu'il pourrait en résulter immédiatement des accidents mortels. Je ne veux pas contester quoi que ce soit mais cette question renferme un certain élément d'urgence tout comme la motion du député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche), et dans les deux cas des vies humaines sont en cause. Sans le moindrement critiquer votre décision, monsieur l'Orateur, cette question me paraît certes suffisamment urgente pour en saisir la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Avec toute la déférence que je dois au député, je ne puis autrement interpréter sa question que comme une critique à l'endroit d'une décision de la présidence, ce que n'autorise pas le Règlement, autant que je sache.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous donner une idée des travaux prévus pour la Chambre aujourd'hui, demain et lundi. Nous n'avons pu prendre de décision à cet égard avant aujourd'hui à cause de certaines discussions. Je puis maintenant vous dire qu'aujourd'hui et demain nous étudierons les bills S-2, S-6, C-43 et C-25. Nous serions aussi disposés à étudier la motion d'adoption du troisième rapport du comité permanent des règlements et aux autres textes réglementaires demain, soit vendredi.

Lundi, les leaders des partis de la Chambre se réuniront de nouveau, mais je puis dire à la Chambre que nous étudierons vraisemblablement une tranche du budget supplémentaire des dépenses. L'objet de ces prévisions supplémentaires est de rendre possible l'absorption sur une période donnée des frais de la péréquation des prix du pétrole dans l'est du Canada et de permettre l'étude du projet de loi sur l'administration du pétrole pendant une période plus longue que ne le permet la fin prévue de cette première partie de la session.